

Madam;

Je ne prendrai plus la liberté que je me suis senti forcé de prendre une fois. Je n'irai plus porter mes plaintes de bouche aux oreilles de V. A. que je ne cognois que trop coûtées d'une infinité d'inquietudes de plus haute considération. Le dernier de mes desirs est d'achever de me doubler en ce papier, et la dernière grâce que je demande à V. A. qu'elle veuille daigner jeter l'œil dessus, comme elle fit sur le dernier feuillet d'un mauvais livre, pour n'y en voir plus de reste. Elle n'a qu'à faire de s'y attacher. La lecture en sera bonne par boutades de loisir, et j'espère qu'en chaque page il se trouvera quelque vérité d'importance, qui l'empêchera de dire après d'en rencontrer en celles qui les suivront.

Je rends grâces infinies à V. A. de ce qu'elle lui a plu m'insinuer de la faute qui semble me rendre criminel auprès de S. A. Monseigneur. Car véritablement j'en ai toute ma vie souillé ma conscience sans l'y trouver, n'y ayant que l'excès d'une faute contraire qui m'a toujours intimé, non seulement en ces dernières années, où les indispositions de S. A. ont retenu les plus discrets de la surcharge d'affaires, à moins qu'une nécessité bien urgente. Pour avoir eu ma part dans cette considération il est dit que je néglige le service, que l'on ne me voit jamais, et que je ne prends que mes plaisirs à cœur. Je ne m'attendray pas, Madam, à dire, de quel estonnement on a frappé cette accusation si éloignée de subject. V. A. l'a pu juger en partie par le peu de réponse que j'y ay voulu faire sur le champ, outre qu'une visite que V. A. avoit promise de recevoir m'obligea de rompre à moitié chemin. Je ne feray qu'achever ici, en suppliant très humblement V. A. de faire le tour de tous ses domestiques, si de moindre au plus grand, et de voir, s'il y en trouve un seul qui ait fait l'office d'attaché comme moy. Il est notoire que la nécessité ou le plaisir en port tous les jours l'un ou l'autre à demander dix jours, des semaines, voire des mois de relâche, et n'y a si misérable esclave en Turquie qui si

pour Soldat icy, à qui c'est la grace, ni s'accorde quelque fois, mais
 quand c'est Biedra à me compter, j'en suis sûr qu'on aura bien de la peine
 ni nonvants quand c'est Biedra à me compter, je suis sûr que j'en
 ai j'aurai. Mais bon, que, passé trois ans au retour de la Campagne
 j'ay eu permission de ne retourner auq mon Château pour 10 ou 12
 jours jusqu'à Noël, ou une fois en fin ma présence devoit m'en
 braver d'inconvénients prejudiciables à mes affaires domestiques.
 Mais de moy même j'ay borné mon voyage à quatre nuits de retour.
 Depuis celles là, je n'en scaurois compter que deux autres, qu'il m'a
 fallu entendre de nécessité absolue d'aller de sejour à la Cour
 d'une succession retournée à mes enfans. Ou sont lors de la
 dernière qui puissent dire que j'ay couché lors de la Cour, que
 j'ay manqué un seul jour de me trouver à la Cour, qu'en c'est
 Cour, je n'ay esté plus de trois, des six, des vingt fois entre
 matin et soir à la porte de St. M. ou à ses portes. Si des
 considérations, dont j'ay parlé, m'ont retenu d'y aller si
 souvent (encor n'est-ce que fort rarement) qui est-ce que
 la plus part du jour, et non seulement aux heures d'affaires ni à
 rencontrer ailleurs que dans ma chambre à la Cour? Car, grâce
 au bon Dieu, du temps que je parle, il ne m'est pas arrivé d'aucun
 accident qui m'ait pu retenu au logis; et pour les médecines
 dont il m'a fallu user, pour garantir par avance un corps qui
 n'est pas des plus robustes, quelque indisposition que m'en ayent
 fait les Médecins, jamais ne m'en ont retenu. J'ay donc
 dormi et souffert au logis, et Bivertablement j'ay passé d'autres
 heures, comme tout autre habitant de la Cour, et tout autre
 homme de ma vocation. Et le temps s'écoule entre les
 occupations domestiques et publiques, comme scaient ceux qui
 en m'ont moins que moy; mais est-ce, pourrions y
 prétendre quelque part, mais de peur qu'on ne me les mette
 sur le Chapitre des plaisirs, qui font partie aujourd'hui de mes
 crimes, je ne les porteraï en compte que sur les heures de la
 nuit, que j'ay crû m'appartenir, et que j'ay employées au
 bivoing. Mais après tout, Madams, à quelque chose que j'ay

Vaquer (qu'on s'acquitte) c'est aux Biches à la chasse, au jeu, au vin,
 ou jeu) ay-je manqué à mes devoirs en me trouvant incessamment dans
 le Châmbre de S. A. tout chargé de bagages, dans la maison à la
 Cour, pour y en occuper, ou pour tout le plus relégué dans ma
 maison qui n'est qu'à cent pas de celle de mon maître? et n'a ce
 pas toujours été sa coutume, comme ce l'est de tous les Princes,
 d'envoyer appeler ceux de leurs serviteurs qu'ils demandent;
 et ne pourrois-je pas supposer ainsi plus de six mille messages de
 M. le Duc de Bourgogne qui n'ont été envoyés, comme à tous autres serviteurs de
 S. A. et n'ont pas le dernier de voir de se tenir toujours en
 lieu, prêts et en état d'accourir au premier commandement?
 J'ay parlé de ce lieu, pour ce qui est de la Haye. J'adjousteray
 pour la Campagne, que là où un chacun se veut à occuper le
 meilleur logement, j'ay toujours recherché comme le meilleur, celui
 que j'ay trouvé le plus proche de mon maître quelque mis-
 érable qu'il fust, de peur que mon relâchement n'interrompât son
 service; et de ce là je n'ay pas que des Amées à témoigner.
 Pour le reste de souvoir servir, j'ay bien dire que j'y ay toujours
 été tenu, au moins que le vin, ny autre de ces debauches
 susnommées ne m'en ont jamais mis de hors. que je n'ay point
 d'ailleurs distingué la nuit d'avec le jour. que quand il a plu
 à S. A. m'appeller lors du lit (ce qui arrive souvent aux Armées)
 j'en suis sorti d'aussi bon volonte que j'en ay été obligé de
 faire des meilleures Compagnies de la Haye, quelque reproche
 qu'elles m'en aient souvent fait, comme d'une diligence
 affectée. que, pour tout dire, je n'ay pas seulement attendu
 les commandements de S. A. mais les ay poursuivis. et que là
 où les serviteurs de ma sorte se sont vus en possession de l'aide
 de leur charité, jamais aucun incommode du temps ne m'a
 empêché de suivre la marche de S. A. à cheval pour y rendre
 le service qu'elle a tant eu sujet de m'ordonner en ces occasions
 là, et lequel j'ay toujours exécuté avec des promptitudes dont S. A.
 ne s'avoit pas d'avoir été assez souvent surpris et honoré.
 J'adviens, Madams, que dernièrement S. A. a voulu trouver long

le temps que j'auoy mis à venir de mon logis jusqu'au Nordend, comme encor celui qu'elle m'oblige de mettre tout à part à venir prendre quelques papiers en ceste Cour, jusques à m'en dire quelque parole plus aigre que ne je luy auoy jamais veu dire contre moy, mais se me retiendoy de repliquer là dessus autre chose, sinon que comme j'auoy un fardeau à la main, en ces deux allées et venues, je ne marclay jamais qu'un grand trot, qui a tousjours esté mon pas, quand il a esté question d'obir à l'ordonnance des commandements d'un Seigneur et maître, à qui j'ay voulu bien qu'on sache que je n'ay pas seulement serui comme à un grand Prince, mais de plus comme à un Père, et comme à un Père de la Patrie, je dis d'affection et de deuoir.

Au deuoir je pouuy satisfaire en me faisant que ce que vult ma Commission, et ce que d'autres ont fait, mais l'affection m'a porté jusqu'à l'impossible. Permettez moy de dire, Madame, que j'ay suruui. Cela ne regarde pas la religion, ni la liberté, on n'est obligé jusques au plus hault point, et n'y a Oubly qui fausse auant merite, en seruant avec probité et promptitude imaginable. Mais j'ay suruui purement et simplement. V. A. le cognoist en partant, et me fera la grace d'en approuver le motif. C'est le mestier d'un Roi d'estaller ses merites. Mais mon carny et l'amertume de mon esprit m'ay contrainct. J'ay fait la charge de Greffier de V. A. en une infinité d'occurrences, qu'il n'est pas necessary de specifier après cette grande longue et penible du mariage d'Angleterre. J'ay fait le Greffier de plusieurs Conuictes et le Proc. en Bel. scait combien ceste negotiation a duré auant que pouuoir esclatter; et comme en suite il m'a fallu travailler sur les minutes, Sur Principaux et les Copies de tant d'écrits avec ma seule main. Encor suis-je bien asseuré que si V. A. voyoit ensemble le monceau de papier que cela fait, elle me regarderoit avec beaucoup d'indignation et ceste avec un peu de pitié. Sans me refuser la grace d'aduouer, que c'est là un sur serui d'auoir de consideration parmi tant d'autres occupations publiques.

qui m'ont toujours accablé.

Car pour un second Article, que moi seul, Madame, je dis
moi seul, et sans qu'aucun serviteur de S. A. y pût ni oser
regarder, j'ay leuvement servi dans l'exécution de tous les
Effices remis qui lui sont tombés entre les mains généralement
dans tous les sièges et autres emplois qui font partie de ses actions
obscures, et s'il plaît à S. A. de regarder en arrière, elle se
souviendra de l'importance de ces travaux, et de ce qu'on n'eust
bien voulu promettre avant la chose faite, quand il estoit
question de découvrir les défauts des ennemis d'un devers, et
leurs intentions d'un de hors, dont en telle occasion j'ay fourni des
Eclaircissements si précieux, et S. A. dans sa générosité ne desavouera
pas le fruit qu'elle en a tiré à son service, ni que par le barre ce
ministre a coûté 15000 Livres de pension à S. Colas au profit d'un
grand homme qui jamais n'en avoit fait voir qu'une expérience
ou deux, et qu'en suite c'est lui un sur service à un serviteur,
et une bénédiction de Dieu dont les faibles pourroient tirer de la
Bonté. Mais pour moy, je sçay bien que ce qui m'y a fait
rompre la tête des nuits entières (comme c'est des plus terribles
peines qu'on cognoisse) c'a esté cette passion qui m'a toujours
intéressé avec chaleur dans la gloire de S. A. pour l'amour de
laquelle cependant je veux croire que Dieu m'en a donné la
capacité plus volontiers, aussi ne m'y suis-je jamais veu résister
que je ne luy aye rendu action de graces, particulièrement de m'avoir
fait en quelque sorte coopérer à des si grandes actions et où le
bien de S. Colas avoit tant d'intérêt.

Je demande encor la patience de V. A. pour un seul et dernier
Article. C'est, Madame, qu'ayant veu nourrir Peter focus
dans l'administration des Lieux et des villes de la Campagne et des
Garnisons, où à mon avis, j'ay aussi observé plusieurs choses dont la
suite pouvoit causer et causoit souvent de grands inconvénients
(comme entre autres S. A. m'a compté qu'un feu certain Comp.
d'Infanterie fut comme perdu une année entière, sans que
l'on pût la retrouver.) L'envie de remédier à ces confusions par

des biens que j'en aurois imaginés de long temps, et en suite l'
 désir de me faire augmenter les bonnes grâces de S. A. par quelques
 services de conséquence me fit lui demander le royaume de castille
 par l'obtention sans peine, mais Dieu sait si j'en ay soulevé la
 crainte de mesme. moy qui de ce temps là (il y aura tantost
 10. ans) et bien auparavant me trouvois loizé par S. A. de la
 plus grande part de ses affaires plus importantes, et véritablement
 employé souvent avec quelques sorts de récompenz que je m'estoy
 engagé d'estre généralement dans un employ capable d'occuper tout
 seul un homme d'eschage, et de l'exercer sous les efforts de sa
 main. Mais Dieu n'a voulu, et me mit mesme au dessus de
 premier dessein d'explorer ces confusions, et de s'en tirer la bride
 à une clarté jusques de solitaire telle, que si seroit d'ice
 à présent de grands lieux de finances qui se gouvernent de
 plus belle méthode et moins subjecte à erreur ou confusion, y
 sont des perles dans cest employ, ne se pouvant croire combien
 la conséquence en est dangereuse et difficile à garantir. Ce fut
 et vint un temps que la courtoisie de S. A. donna l'Auteur de
 ceste conduite. Et c'est après l'onneur de services actuels que
 je m'adressay à un bon Maître ce que je m'en suis proposé pour
 récompense: et S. A. sçait si jamais je lui en ay demandé de
 moy maillé soit de sa couronne, soit de celle de S. Est; Mais
 elle aura oublié que les Gages qu'en tiroit P. Specer ont esté
 appliqués à F. Gaader Sr. qui aujourd'hui a levé le telon
 infame contre moy, et jouissant de S. Honor de ce Croir de
 petite Garçon que nous l'avons veu, pour en fait d'un P. de
 S. Honor de ce Croir de ce Croir de ce Croir de ce Croir de ce Croir
 de 1500. Livres par an, qui est seulement le triple de ce que
 me donne, n'a pu se contenter de ceste fortune, mais de plus
 a entrepris, et réussi à casser les fondemens de la maison, et
 portant, ou faisant partir S. A. par deux fois à lui donner la
 cel de mon Honor et de mes intentions. L'auteur de faire
 que je fuy en ma charge, et comme à me le mettre en telle
 pour me servir lieu d'un vexation, perpétuelle et desjours

croissant comme elle a fait; car les ouvriers d'iniquité ne s'amènent
jamais en si beau chemin.

Comme le fil de ce discours m'a mené insensiblement à faire
mention de ce bon homme affronteur, qui de son jour ne s'a trouble toute
la secretairie de S. M. et sur les fins a osé outrager la dignité
de son le Secret. ⁽¹⁾ Julius son Maître et bienfaiteur qui
l'a voit tiré comme de la boue, jusqu'à vouloir mettre distamment les mains
sur lui sans qu'on l'en eust empêché, je ne sçaurois me métrier,
Madame, de faire paroître encor les sentiments que j'ay, ce me
semble, auq' tout justes, de ce que S. M. s'ay voulu renforcer de
nouveau contre moy en une chose qu'elle a adoué ne luy avoir
octroyé que par surprise, et romping la réuocation, au moins la
désobéissance formelle et évidente que S. M. de sang froid et de propos
de loisir est contenté d'en faire par la déclaration qui va cy
jointe. et m'adouant de boucs et tres amblément qu'elle se tenoit
si satisfaite de moy, qu'elle n'entendoit pas que certains semblaient
de ma charge. auq' d'autres discours qu'il m'appartient par de
recevoir.

Et pendant Madame, il plaist à S. M. que de le devoir agir deuant
moy en ce qui est purment des fonctions de ma charge, il plaist
à S. M. me faire vider les papiers des mains comme à un faquin
infidelle, pour les luy donner à exécuter. Les Deputés des
Prouinces, des Villes, et autres particuliers qui tous luy veulent
aussy peu de bien que moy, ne sçauent que penser, non plus que
moy que dire, quand ils trouuent leurs depesches diuerties des
mains de celui qu'il y a 22. ans qu'ils les voyent administrer.
Sina ce doug la, Madame, la reconnoissance de tout ce que j'ay
de sacrifier? Je sçay au'il est au pouuoir de S. M. d'employer
à son seruice qui il luy plaist. mais, qu'il me soit, au non
de Dieu, permis de demander poudquoy elle trouue juste d'exercer
ce pouuoir à mon deshonneur et préjudice? Si j'ay commis chose
qui luy desplaist (nous sommes tous hommes et les plus justes enuolués
sept fois le jour) pourquoy me cache-t-on ce desplaist, pourquoy
ne m'ordonne-t-on de corriger ces fautes, de faire satisfaction pour

ce crime? pourquoi sur le declin de mes jours me fait on manger
 un canny et farctier ce caury qui n'a jamais usé que de la
 fidelité pour être en prison? si je pourrois en ma claque
 pour quoy me chastie on sans mot dire? pour quoy me traitte on
 avec plus de rigueur que le Collier Musch, à qui au moins
 on a mis une règle en main, au moyen de laquelle il peut
 satisfaire aux plus brésimons exécuteurs de sa conscience
 si je pech en sachant la Volonté de mon Maistre, c'est
 lui que j'auray mérité les doubles verges dont on me
 fouette au dic de mes ennemis et à la Voie de dans d'lonck
 gens parmi lesquels je ne scay de quelle contenance me combro
 A tel Vray que ceux cy cependant auont de la peine à
 me croire pas coupable de quelque grande mechanceté comme il
 est d'usage et raisonnable que la cause des chasiments se trou
 plusieurs d'auant le Valier que dans le lumier du maistre, où la
 disparité de conditions est si infinie. Mais en fin et en bon
 cas, Madame, comme il est au souuoir de V. A. de me desfaire
 aussi bien qu'elle m'a fait, et aussi bien ouistement et
 promptement qu'elle semble le tenir par Voies plus caclées et lonck
 j'ose et ordray tousiours respondre à V. A. que quand elle a
 daigné employer la prudence de ses persuasions en ma faueur en
 Brida, où ces desplaisirs furent sielos pour la première cou
 et à son grand regret, comme j'en fus bien informé, elle a
 porté la cause d'un homme de bien, d'un seruiteur tout fier
 d'un esclau qui a desiré despendre un ail au service de son
 Maistre, qui s'est tousiours jeté entre lui et l'ingrate mal
 ordonné ou nous vivons, et en fin n'a creu pouuoir trouuer plus
 grande felicité que dans sa gloire, que Dieu lui veuille augm
 de sa grace jusques à celle de l'extinction. Qu'on face donc
 examiner mes actions, qu'on sache si j'ay malversé en ma
 charge, si j'en ay usé contumacement, si j'ay peché de quel
 pens contre les devoirs d'un loyal homme, si, comme ce beau
 personnage, qu'on me met en dile j'ay opprimé la Breche qui
 m'a sollicité à exaction le Cordeleur qui a eu bising de me

avancée, si j'ay possédé le droit et l'équité et la dedans la
 vérité des intentions de mon Maître, à mes intérêts ou à mes
 inclinations, ou son service à mes plaisirs, si jamais j'ay manqué
 à lui être avec la probabilité possible; si jamais j'ay relâché
 de ceste assidue infatigable dont je me suis assubiect à son service
 de l'eux que j'y ay esté reçu. si, en somme, j'ay esté à tout
 ou à scandale à ceste Cour. on trouvera que j'y ay gagné quelque
 commodité, mais à la Suce de mon Vray et bien au bas du
 point que plusieurs s'imaginent, qui auroyent bien de la peine
 à croire que j'en ay souvent plus refusé et parfois donné que
 reçu, et pour le moins, ne prouvoient jamais que je me soyé
 esloidi aux despers ny de la gloire ny de la louange de S. A.
 comme font bien d'autres, qui n'avoient pas d'autre.

Que si après ceste révérence, Madam, où le plus rude procédé me
 sera le plus cher, l'on me trouve coupable, d'aucuns des points que
 j'ay nommez et point nommez, je dis du plus grand au moindre,
 justice soit faite, et punir le mauvais serviteur. Je ne
 demanderay pas seulement le temps ny la faveur de m'en pouvoir
 corriger, je tiendray qu'il n'y a point d'Europe pour mon
 forfait, et sans importuner Vos Alt. d'un sercible de pardon,
 je me résisteray à l'excuse et iray porter entre Dieu et moy la
 prière d'avoir pitié deuant luy en m'acquittant mal de
 l'importance où il m'a appelé.

Si au contraire, Madam, l'extrême civilité me trouve lors de
 reproche; si même la discrétion et l'équité de mes juges se sont
 forcés d'avoir que j'ay mérité un peu plus de gré que de
 châtiment, que, comme le bon Valet de Maître Seigneur, j'ay
 désiré qu'on me fît chasser plus tost, pour avoir esté fidèle
 aux moindres, j'attendray de la justice de S. A. qu'elle me voudra
 tenir de l'opprobre si elle m'a jeté soudainement, et sans ce mot
 de prodduence et de menace que j'ay bien veu enuyrer à de
 ses serviteurs au besoin, tandis que pour ma part les oreilles me
 retentiroient de tant de favorables rapports et témoignages qui
 me venoyent de la satisfaction qu'avoit S. A. de ce service, le

devoir duquel je proteste devant le Dieu Vivant ne scaurois pas
 avoir de continence jusques à ce moment. J'attendray de son
 bonte, que si elle n'a occasion de me faire autre bien, elle
 me laisse qui je suis, elle me souffre faire ce que j'auray
 tantost fait 22. ans de suite, sans y remettre, que personne
 m'y trouble ny interrompe pour son plaisir, pour son avarice
 pour son vanité, ou pour son ambition, non plus que S. A. ne
 voudroit souffrir que cest affront fust fait à son cap. des
 Princes, à son Secrétaire, à son Secrétaire ny à quelque autre
 Officier dans sa Maison, où j'ay l'honneur de me trouver
 aux charges de consideration, quasi le plus ancien de tous.
 C'est l'usage, Madam^e, que moyennant vos sagis et pudes
 instructions, j'attendray de ceste confusion favorable, avec
 d'autant plus d'assurance qu'il a plu à S. A. me la
 donner et confirmer depuis si peu dans l'Acte que j'ay
 cité.

Que si après tout, Madam^e, et pour bonn^e que se puisse trouver
 ma cause, S. A. persiste à sembler ne la vouloir croire
 à me chasser sans s'expliquer, pourquoy, à souffrir qu'on
 s'ingere dans ma charge, comme si je n'estoy mort, ou absent
 ou inhabile, et que ceste mortification m'arrive de par un
 de mes Clercs que j'ay ayde à planter où il croit si
 insolentment, et qui méprisant le bon emploi qu'il a, ne
 desormais d'auteurs de S. A. pour se prevaloir, comme
 de faire avec tant d'impudence, de l'Etat où il la void, et
 pour intercepter toujours quelque piece de mes dispatches, dont
 il sentira avec le temps le pisoché que lui en font tous les
 gens d'honneur, si, disje, Madam^e, S. A. continue d'aggraver
 ce desordre, dangereuse même pour son service, comme il y
 a déjà paru à plusieurs fois, la sauté se trouvant gaste
 par ce qu'on s'en est voulu remettre au Valet, à l'exclusion
 du Ciel M^{rs} Guivini, Ce sera lors que, suivant la Sagesse
 et l'exemple des Sages, je m'excuseray dans ma Vertu, et
 me reporteray sur mon innocence, et, portante la S. A. l'aut^e

comme le peult et doit un homme de bien, soit que S. A. se résolve à
 m'obliger tout à fait, ou à me laisser méser comme un vieux
 misable qui pourroit servir un jour à quelqu'un des siens. j'
 prieraï Dieu, comme j'ay toujours fait, de benir ses conseils, et
 ceux qui en doivent avoir cognoissance en ces temps scabieux
 où le Gouverneur des Prouinces Unies a besoing de plus de vigueur
 au dedans de soy, et de fidelité et d'experience autour de luy que
 jamais. Ce serant, Madam^e, les effects de ceste patience qu'il a
 sçeu à V. A. me prescher avec tant de douceur, quand j'eus l'honneur
 de luy dire en peu ce que j'e n'ay pû m'empescher de luy consigner
 plus amplement en ce papier. V. A. aura pour de le veoir si estendu,
 et peut estre aussi n'importe-ra il pour son service qu'elle en prinne
 la peine: Mais, quoy qu'il en soit, Madam^e, il m'a importé de
 l'excuser, et importera quelque jour à mes enfants d'y trouver le
 soing que j'ay priés de les affranchir du blasme d'appartenir à un
 Personⁿe disgracié avec subject, ou qui se soit trouué trop lasché ou
 trop hâné pour se ressentir et louer modestement d'une injusti-
 fication de son honneur. Dieu Veuille redoubler de jour en
 jour celui que V. A. se Va acquirant dans cest Estat et ceste
 maison et me fasse le bien d'ascevoir d'y veoir en sorte que
 V. A. m^e continue la grace de vivre que j'e suis du fonds de
 S. am^e,

6^e Febr. 1647.

[Faint, illegible handwritten text in a cursive script, likely Dutch or French.]